

ACCUEIL PERISCOLAIRE DENONVILLE

Périscolaire matin – soir 2010/2011

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéoise
et

L'Association Départementale des PEP 28, organisent un Accueil
Périscolaire à : **DENONVILLE** : Salle Paroissiale
(tél : 02.37.99.53.70) 21T rue des Vignes d'Allians
28700 DENONVILLE

ACCUEIL : A partir du 2 septembre (soir), enfants de 3 à 12 ans de la
Communauté de Communes de la Beauce Alnéoise (voir liste sur les tarifs de
la CCBA).

HORAIRES : Le matin : de 7H00 à 8H45
Le soir : de 17H00 à 19H00

Les enfants sont emmenés en bus le matin aux écoles et ramenés le soir en
bus également à l'accueil périscolaire.

INSCRIPTION :

Les dossiers sont à retirer auprès des différentes mairies, de la Communauté de
Communes de la Beauce Alnéoise, ou des accueils de loisirs et à remettre au
responsable de l'accueil périscolaire.

PARTICIPATION :

Il est proposé un forfait mensuel matin ou soir et pour les occasionnels des tarifs
journaliers. Le choix entre permanents et occasionnels se fait en début d'année et ne
pourra être modifié ultérieurement. Les tarifs sont définis en fonction des revenus
déclarés avant déduction des frais professionnels de l'avis d'imposition 2009. Le
règlement se fera après réception de la facture établie par la CCBA à partir de l'état
de présence.

Tarifs de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéoise

AUNAY SOUS AUNEAU, AUNEAU, BEVILLE LE COMTE, LA CHAPELLE
D'AUNAINVILLE, CHATENAY, DENONVILLE, MONDONVILLE SAINT JEAN,
MOINVILLE-LA-JEULIN, OINVILLE SOUS AUNEAU, VIERVILLE.

FORFAIT MENSUEL

Ressources imposables mensuelles du foyer	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	10.61	15.76
1101 à 1400€	11.52	17.43
1401 à 1700€	13.35	19.86
1701 à 2000€	15.01	22.59
2001 à 2300€	17.13	25.77
2301 à 2600€	20.47	30.77
2601 à 2900€	22.43	33.79
2901 et plus	24.56	37.14

TARIF JOURNALIER

Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif journalier MATIN	Tarif journalier SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	0.97	1.46
1101 à 1400€	1.09	1.63
1401 à 1700€	1.24	1.84
1701 à 2000€	1.40	2.11
2001 à 2300€	1.53	2.39
2301 à 2600€	1.90	2.86
2601 à 2900€	2.09	3.15
2901 et plus	2.28	3.42

Tarif à définir selon les revenus déclarés (avant déduction) : salaires + pensions+revenus
divers
de l'avis d'imposition de l'année 2009 et à diviser par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits sur une même période : réduction de 10%
Pour 3 enfants inscrits sur une même période : réduction de 20%

Tarifs HORS Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise

FORFAIT MENSUEL (Hors communes)

Ressources imposables mensuelles du foyer	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	11.67	17.34
1101 à 1400€	12.67	19.17
1401 à 1700€	14.69	21.85
1701 à 2000€	16.52	24.85
2001 à 2300€	18.85	28.35
2301 à 2600€	22.52	33.85
2601 à 2900€	24.68	37.17
2901 et plus	27.00	40.51

TARIF JOURNALIER (Hors communes)

Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif journalier MATIN	Tarif journalier SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	1.09	1.63
1101 à 1400€	1.20	1.79
1401 à 1700€	1.36	2.02
1701 à 2000€	1.55	2.32
2001 à 2300€	1.70	2.64
2301 à 2600€	2.11	3.16
2601 à 2900€	2.29	3.46
2901 et plus	2.50	3.77

Tarif à définir selon les revenus déclarés (avant déduction) +pensions+revenus divers de l'avis d'imposition de l'année 2009 et à diviser par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits sur une même période : réduction de 10%

Pour 3 enfants inscrits sur une même période : réduction de 20%



ACCUEIL PERISCOLAIRE DENONVILLE

ouvert aux enfants de 3 à 12 ans

**La Communauté de Communes
de la Beauce Alnéloise**

2 rue de Chartres

28700 Auneau

Tél : 02.37.31.29.35

(<http://www.beaucealneloise.fr/>)

MATIN - SOIR

ASSOCIATION DES PEP 28

83 rue de Fresnay

28000 CHARTRES

Tél : 02.37.88.14.14

Site internet : <http://lespep28.lespep.org/>